

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 14 novembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 novembre 2016

2016 DDCT DILT 147– Convention de mise à disposition gratuite de locaux à l'Association pour la Prévention, l'Accueil, le Soutien et l'Orientation (APASO) dans le cadre du marché attribué à cette même association pour assurer la mission d'appui au développement des parcours individualisés de réussite éducative.

Mme Colombe BROSEL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal.

Vu le Code Général des collectivités Territoriales et notamment son article L 2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 25 octobre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris sollicite l'autorisation du Conseil de Paris pour la passation d'une convention de mise à disposition gratuite à l'association APASO ;

Sur le rapport présenté par Madame Colombe BROSEL, au nom de la 4^{ème} commission ;

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention jointe au projet de délibération de prêt à usage avec l'association APASO.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO